

DEMANDES DE DOCUMENTS

CONTRATS D'IMPRESSION ACCORDÉS À DES SOCIÉTÉS PARTICULIÈRES

M. KNOWLES:

Copie des formules de soumission, ainsi que des ententes ou mémoires qui leur sont annexés ou qui en font partie, dont se sert le Gouvernement ou l'un de ses ministères dans l'adjudication des contrats d'impression aux sociétés particulières.

L'hon. M. MacLARTY: Je dépose le document.

MUNITIONS ET APPROVISIONNEMENTS—PROGRAMME D'ACHAT ET D'ÉTABLISSEMENT DU PRIX DE REVIENT.

M. MARSHALL:

Copie du mémoire, portant la date du 15 février 1943, adressé au ministère des Munitions et approvisionnement par un groupe de quarante-sept firmes et industries du Canada et portant sur la politique d'achat et d'établissement des prix de revient du ministère.

EXTRACTION ET BOCARDAGE DU COBALT

M. NOSEWORTHY:

Copie de tous télégrammes, lettres et autres documents, échangés entre le bureau du régisseur des métaux et l'Office des réserves de métaux des Etats-Unis d'Amérique, relatifs à la découverte, à l'extraction et au bocardage du cobalt et, en particulier, de la correspondance relative aux recommandations soumises par le régisseur des métaux à l'Office des réserves de métaux pour l'établissement d'un fonds de \$100,000 dans le but d'assécher et de remettre en exploitation les mines de la région de Cobalt.

L'hon. M. HOWE: Cette demande vise la correspondance échangée entre le ministère des Munitions et approvisionnement et un organisme du gouvernement des Etats-Unis, or on ne peut sans l'assentiment de ce département déposer la correspondance. Je ne crois pas qu'il soit dans l'intérêt public de déposer la correspondance et les documents échangés entre les deux pays intéressés.

L'honorable député auteur de la demande trouvera au *Feuilleton* d'aujourd'hui la réponse à la question relative à cette transaction particulière. Je me ferai un plaisir de montrer à l'honorable député la correspondance et les documents dont il s'agit, s'il le désire, mais je ne crois pas qu'on doive les déposer sur le bureau de la Chambre.

SUJETS JAPONAIS EN COLOMBIE-BRITANNIQUE—LEUR ÉVACUATION

M. GREEN:

Copie de toutes les ententes conclues et de toutes les lettres échangées entre le Gouvernement du Canada et/ou la Commission de sécurité de la Colombie-Britannique et tout gouvernement provincial relativement à l'évacuation des personnes de race japonaise de leurs provinces respectives

PRISONNIERS DE GUERRE

ÉCHANGE DE BLESSÉS À SMYRNE—QUESTIONS AU SUJET DE L'INCLUSION DE CANADIENS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. GORDON GRAYDON (chef de l'opposition): Je désirerais poser une question au premier ministre. Les journaux de samedi ont publié une nouvelle venant d'Ankara, Turquie, à l'effet que 1,200 prisonniers de guerre britanniques, blessés, doivent être échangés contre 1,200 prisonniers blessés de l'Axe. L'échange, rapporte-t-on, doit avoir lieu à Smyrne. Le premier ministre peut-il dire à la Chambre si des prisonniers de guerre canadiens, blessés, seront compris dans l'échange.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Je regrette de ne pouvoir fournir aucun renseignement à l'honorable député à ce sujet.

MONNAIE INTERNATIONALE

QUESTION AU SUJET DU DÉPÔT DE PLANS ANGLAIS ET AMÉRICAINS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. H. BLACKMORE (Lethbridge): Je désirerais poser une question au premier ministre. L'autre jour il a laissé entendre qu'il déposerait prochainement les plans respectifs des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne en vue de la stabilisation de la monnaie internationale. Peut-il dire à la Chambre quand elle peut espérer que ces documents seront déposés?

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Aussitôt que je les recevrai des fonctionnaires du ministère.

LE LAIT

PRÉTENDUE DISETTE À FLIN FLON

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. G. GARDINER (ministre de l'Agriculture): L'honorable représentant de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) a posé une question l'autre jour relativement aux approvisionnement de lait à Flin Flon. Antérieurement à cette demande de renseignements, il y avait eu une disette de lait, mais depuis on en a expédié là-bas. La disette doit être attribuée aux grandes quantités de lait expédiées outre-mer. La cause de cet état de choses a disparu et il n'est pas probable qu'elle se renouvelle.

M. COLDWELL: J'ai reçu, par poste aérienne aujourd'hui, une lettre dans laquelle on se plaint encore de la disette de lait. J'ai envoyé au ministre une copie du passage important de cette lettre, ce matin.